Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 62/1971 (1971)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Vuilleumier, J. Ph. / Hugli, R. / Tschanz, R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115915

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ainsi qu'un bassin de natation et une place de sports, compléteront les installations. Le coût des travaux est estimé à 36 millions de francs. A Delémont, il est prévu de construire, en extension de l'école actuelle, un bâtiment d'enseignement général, avec classes d'application, un foyer pour 75 élèves et un restaurant scolaire de 140 places. Deux salles de gymnastique, une place de sports et un bassin de natation seront mis en service en même temps, vraisemblablement en 1978.

Sur le plan pédagogique, nous rappellerons enfin la convention signée en février 1971 entre le canton de Berne et le canton de Neuchâtel, selon laquelle les maîtresses d'école enfantine neuchâteloises recevront leur formation dans la section « Ecole enfantine » de l'Ecole normale des institutrices de Delémont. La convention précise que l'admission des élèves a lieu par concours, sans aucune discrimination. Les maîtresses seront éligibles dans les deux cantons. Les études s'étendront sur trois ans, un soin spécial étant apporté à la formation professionnelle par l'étude des problèmes particuliers que pose l'enfance handicapée.

La formation des maîtresses d'ouvrages féminins a été prolongée à deux ans. Pour celles-ci, qui possèdent dans la règle un diplôme de couturière, on vise surtout une intensification de la culture générale.

HENRI LIECHTI
Inspecteur de l'enseignement secondaire

NEUCHATEL

INTRODUCTION

Dans le dernier annuaire, nous relevions qu'au cours de l'année 1970 trois importants rapports entraînant des révisions légales avaient été adoptés par le Grand Conseil. Il s'agissait de la loi sur l'Université, de l'adhésion du canton de Neuchâtel au Concordat intercantonal sur la coordination scolaire et de la révision de la loi sur l'enseignement professionnel entraînant la cantonalisation de l'enseignement technique supérieur.

Dans le déroulement des travaux entrepris en 1971 au Département neuchâtelois de l'instruction publique, on peut considérer que l'année sous revue a été le prolongement absolument logique des importantes décisions prises en 1970.

L'Université s'est donné en 1971 de nouvelles structures, et ses autorités ont été fondamentalement réorganisées. Depuis le 1er mai 1971, l'Ecole technique supérieure est un établissement cantonal. Quant au concordat, il a déployé ses premiers effets en engageant le Conseil d'Etat à prendre des mesures particulières pour l'année scolaire 1971-1972, année de transition qui doit permettre au système scolaire neuchâtelois de s'adapter aux clauses du concordat prescrivant que l'année scolaire débutera désormais après les vacances d'été.

Ainsi, pour la dernière fois en avril 1971, la rentrée des classes s'est effectuée au printemps; exceptionnellement, cette année — dite « année longue » — se prolongera jusqu'en juillet 1972. En fait, au lieu des

40 semaines effectives d'école, les petits Neuchâtelois auront eu en 1971-1972 le « privilège » d'une année scolaire de 48 semaines. Lorsque la question s'est posée de savoir si le programme d'enseignement serait augmenté d'une certaine masse de connaissances ou s'il serait maintenu dans sa conception antérieure, le rythme de travail étant moins soutenu, mais plus approfondi, le Département de l'instruction publique s'est prononcé pour cette dernière solution, cela d'autant plus que cette option permettait d'accorder chaque semaine des allégements d'horaire aux élèves, mis à profit par les enseignants pour suivre des cours de perfectionnement dont il est fait état ailleurs dans le présent annuaire. Nous passerons sous silence les innombrables problèmes d'organisation qui se sont posés, et se posent encore, pour réaliser le passage à l'automne du début de l'année scolaire, mais soulignerons néanmoins qu'à eux seuls ces travaux ont absorbé très largement les forces du Département mais ont donné l'occasion de repenser fondamentalement un certain nombre de principes.

Si l'on peut considérer que l'année écoulée a été pour le Département neuchâtelois de l'instruction publique une phase de transition, de mise en place de décisions antérieures et de consolidation, on doit relever que ce fut également une année d'heureux et nombreux aboutissements de projets de constructions scolaires à propos desquelles les responsables des rubriques intéressées donneront ci-dessous les renseignements nécessaires.

J. Ph. Vuilleumier

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1971 fut à maints égards une année de transition, en raison des nombreux travaux exigés par un début d'application des clauses obligatoires du Concordat intercantonal de coordination scolaire.

Les opérations ont pu toutefois être conduites et exécutées à un rythme favorable, grâce à l'institution d'une année scolaire « longue » s'étendant d'avril 1971 à juillet 1972. Cette mesure était hautement souhaitable, en raison notamment des aspects sociaux, pédagogiques et matériels que revêt l'extraordinaire évolution scolaire récemment déclenchée.

Au niveau des élèves et des parents, le déplacement de la limite d'âge pour l'admission à l'école (du 30 avril au 30 juin dans un premier temps), l'introduction de mesures de souplesse pour les enfants avancés nés en juillet et août, la libération retardée de trois mois pour les élèves de 9e année représentent des faits nouveaux qui exigeaient une préparation délicate en matière d'information. Une parfaite compréhension des problèmes devait également et essentiellement être assurée auprès de tous les membres du corps enseignant. Leur entière collaboration nous a été accordée, de même que l'appui des associations professionnelles. Pour leur part, les autorités scolaires et communales ont accompli un effort remarquable de coordination interne en harmonisant tout particulièrement le régime des vacances sur la base d'un schéma cantonal. L'influence des conseils scolaires régionaux se remarque ainsi de plus en plus et c'est avec satisfation que nous avons pris acte récemment de la constitution d'un Conseil scolaire des Montagnes neuchâteloises réunissant les autorités scolaires des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Dans le domaine particulier de la conduite des classes et de l'aménagement des programmes, nous avons pu nous limiter à quelques consignes et recommandations portant davantage sur le rythme à adopter que sur la matière à enseigner. Au surplus, les exigences posées par le recyclage et le perfectionnement du corps enseignant supposaient, au départ tout au moins, un climat de détente propice à la réalisation d'expériences valables (voir à ce propos l'exposé de MM. F. Bourquin et J.-F. Robert paraissant dans le présent annuaire). Enfin, l'accroissement de l'effectif des deux dernières volées admises à l'Ecole normale a permis de faire face à l'ouverture de quelque douze classes supplémentaires de 1re année primaire, ce supplément résultant de l'accueil, à titre exceptionnel, d'une « volée de quatorze mois ».

Sur le plan matériel, l'augmentation du nombre des classes et de l'effectif des élèves en 1re année primaire ainsi que l'allongement de l'année scolaire ont eu diverses conséquences qu'il nous paraît superflu d'énumérer, à l'exception de la principale d'entre elles: les difficultés rencontrées par la direction des écoles primaires de la Ville de Neuchâtel en raison d'une pénurie de locaux scolaires subitement aggravée.

Enfin, dans le contexte de la coordination toujours, l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire et l'organisation du secteur préscolaire sont en cours d'étude, voire de réalisation.

R. Hugli

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Généralités

Depuis le début de l'année scolaire 1971-1972, l'enseignement secondaire du degré inférieur est dispensé dans huit établissements pour l'ensemble du canton. En effet, la vénérable Ecole secondaire des Verrières a dû fermer ses portes en avril 1971, le nombre des élèves fréquentant cet établissement étant insuffisant pour permettre une organisation rationnelle des classes. Maîtres et élèves des Verrières ont donc pris le chemin de l'établissement le plus proche, le Collège régional de Fleurier. La fermeture de l'Ecole des Verrières, voulue par les autorités communales et scolaires du lieu, qui considéraient la situation avec lucidité, a été ressentie douloureusement par la population de la localité, si douloureusement même que cette décision fit l'objet d'un référendum et d'un vote populaire qui confirma d'ailleurs les décisions antérieures. Il n'en reste pas moins que c'est là l'expression particulière d'un état de fait général: la dépopulation de nos régions agricoles ou mi-rurales du Haut-Jura et l'engorgement de la zone du Littoral neuchâtelois, où les écoles sont bien pleines déjà et où de nouveaux projets de construction doivent passer sans tarder au stade de la réalisation, si l'on ne tient pas à se trouver sous peu devant des problèmes de locaux extrêmement graves.

Constructions scolaires

La dernière réflexion du paragraphe ci-dessus nous amène tout naturellement à évoquer le problème des constructions scolaires dans le secteur de l'enseignement secondaire. A cet égard, l'année 1971 a été une

période riche en événements: en avril, le Gymnase cantonal de la Chaux-de-Fonds prenait possession de son magnifique bâtiment du Bois-Noir situé à l'ouest de la ville, dans un site remarquable à l'orée de la forêt jurassienne; en novembre, le Centre scolaire du Val-de-Ruz s'installait dans les non moins beaux locaux de la Fontenelle et réalisait, par la même occasion, l'intégration des élèves des différentes sections des quatre dernières années de scolarité du Val-de-Ruz. C'est là un bel exemple d'un collège multilatéral complet (ou cycle d'orientation, comme cela s'appelle ailleurs).

Les travaux de construction de l'Ecole secondaire et de l'Ecole supérieure de commerce du Locle avancent bon train. Les écoles intéressées pourront sans doute prendre leurs locaux dans l'imposant bâtiment de la place du Technicum dans le courant de l'automne 1972. Rappelons, à ce propos, que l'Ecole secondaire locloise constitue déjà, depuis septembre 1971, un centre multilatéral complet au même titre que celui du Val-de-Ruz. L'installation de l'école dans de nouveaux locaux permettra de réaliser une intégration plus marquée encore des différentes sections.

Des travaux d'extension sont en cours à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (3e étape) et au Centre scolaire secondaire de Colombier et environs (2e étape). Enfin, des plans prennent corps pour l'Ecole secondaire intercommunale de La Béroche, à Saint-Aubin.

Service de l'enseignement secondaire

En automne 1971, M. André Perrenoud, ancien chef du service de l'enseignement secondaire, a abandonné une charge partielle qu'il détenait encore, celle de directeur des stages d'orientation littéraire. Nous réitérons ici nos remerciements à M. André Perrenoud, dont les compétences et le dévouement sont trop connus dans tous les milieux scolaires de Suisse romande pour que nous ayons besoin de nous attarder longtemps ici sur la carrière de l'intéressé. Le Département a fait appel pour le remplacer à M. René Humair, maître à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel.

En raison de l'année longue 1971-1972, une vaste organisation de cours de perfectionnement a été mise sur pied pour les maîtres secondaires de français, de mathématiques et d'allemand. Les maîtres d'autres disciplines se sont vu par la suite offrir des cours similaires. En raison de l'importance de cette tâche, le Département a confié la direction de ces cours à M. Jean-François Robert, sous-directeur des Ecoles secondaires de La Chaux-de-Fonds, qui a abandonné, pour un an, une grande partie de son activité habituelle pour organiser et animer les séminaires destinés aux enseignants concernés.

Enfin, soucieux de la place que prend — et prendra toujours davantage — l'information dans la vie économique, sociale, voire personnelle, du monde contemporain, le Département a créé un poste partiel de délégué à l'informatique. Il est occupé par M. René Jeanneret, ancien professeur à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel et actuel lecteur au Centre de linguistique appliquée de l'Université.

Directions d'écoles

A la suite du décès, relaté en 1970, de M. John Perret, administrateur de l'Ecole secondaire des Ponts-de-Martel, le poste est resté vacant un

certain temps, avant que Mme Jeanne-Marguerite Zill-Barrelet soit nommée à cette fonction au printemps 1971.

L'intégration de la section préprofessionnelle dans le système secondaire au Locle a rendu nécessaire la nomination d'un sous-directeur de l'Ecole secondaire. Le choix s'est porté sur M. Pierre Brossin.

Enfin, en décembre 1971, M. Jean-Pierre Boillod était nommé maître principal à l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel, succédant ainsi à Mlle Tilo Frey, appelée à diriger l'Ecole professionnelle de jeunes filles.

J. Ph. Vuilleumier

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les pouvoirs publics, conscients de leur responsabilité en la matière, s'efforcent de permettre aux écoles techniques et professionnelles de s'adapter aux exigences toujours croissantes de cet enseignement.

Dans notre canton, les idées progressent de façon heureuse et les réalisations indispensables se concrétisent. On peut se déclarer satisfait de l'esprit de coordination qui préside à l'étude des nombreux problèmes posés.

Les autorités cantonales, pour leur part, poursuivent dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel la politique générale définie en 1970.

Les objectifs fixés étaient les suivants:

— coordination des programmes entre les écoles de métiers et les écoles professionnelles;
— regroupement des professions apparentées et redistribution sur les différents centres;
— regroupement des écoles existantes sur les centres envisagés et développement de ceux-ci;
— établissement de deux centres principaux, l'un dans le Littoral (Neuchâtel), l'autre dans les Montagnes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds) et d'un troisième, de moindre importance (Val-de-Travers).
Ces trois centres sont en voie de réalisation.

D'importantes étapes ont déjà été franchies au cours de l'année 1971:

— décision du Grand Conseil, en avril, d'allouer une subvention à la commune du Locle pour la construction et l'équipement de locaux supplémentaires pour le Technicum neuchâtelois (division du Locle);
— cantonalisation de l'Ecole technique supérieure en mai;
— décision du Grand Conseil, en octobre, d'allouer une subvention à la Fondation de l'Ecole suisse de droguerie à Neuchâtel, pour l'agrandissement de l'école;
— décision du Grand Conseil, en novembre, d'allouer une subvention à la commune de Couvet pour la construction et l'équipement d'un nouveau bâtiment destiné à l'Ecole technique de Couvet (ancienne école de mécanique et d'électricité).

Enfin, de nombreuses commissions travaillent sans relâche, notamment dans le domaine d'une répartition nouvelle de certaines professions entre les centres projetés. De larges consultations sont effectuées dans les milieux les plus divers, afin de tenter de définir le profil type de formation dans certains métiers. De sérieux progrès sont également enregistrés dans le domaine de la coordination des programmes entre les écoles de métiers et les écoles professionnelles.

La conjugaison de tous ces efforts facilitera, sans aucun doute, l'intégration des différentes écoles professionnelles au sein des centres projetés.

Ainsi on peut d'ores et déjà admettre qu'à fin 1972 les efforts considérables faits en faveur de la formation professionnelle lui auront permis d'effectuer un grand pas en avant et lui donneront l'importance qu'elle mérite.

R. Tschanz

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Comme toutes les hautes écoles suisses, l'Université de Neuchâtel vivra, durant cette décennie, une phase décisive de son existence.

Durant l'année 1971, les rapports entre la Confédération et les cantons ont fait l'objet d'un réexamen général, qui se traduira sous peu par une révision de la Constitution fédérale, puis par une nouvelle législation fédérale.

Sur le plan strictement universitaire, la réforme a pour but de permettre l'élaboration d'une politique nationale de l'enseignement et de la recherche. Il s'agit notamment d'assurer une extension rapide des bâtiments universitaires, de promouvoir de nouveaux enseignements en relation avec l'évolution de la vie sociale et économique et d'augmenter l'efficacité de la recherche scientifique en créant ou renforçant certains centres de gravité.

L'exécution d'un tel programme suppose une aide financière accrue de la Confédération, qui se verrait, en contrepartie, dotée de certaines compétences-cadres dont l'étendue n'est pas encore définie.

Quelles sont les perspectives d'une petite université comme la nôtre dans ce mouvement de coordination et de concentration?

Disons d'emblée que l'étroitesse de la zone de recrutement rend vaine toute ambition démesurée sur le plan quantitatif. L'Université de Neuchâtel ne sera jamais une université de masse, en supposant même qu'elle double ses effectifs dans les deux prochaines décennies.

Notre université ne peut, dès lors, se distinguer que par la qualité et l'originalité de son enseignement et de ses recherches, ainsi que par la valeur humaine et scientifique de l'encadrement de ses étudiants.

Sur le plan *organique*, l'instauration, durant l'année 1971, des nouvelles autorités universitaires devrait renforcer la cohésion au sein de l'Université et permettre un examen attentif et critique de son développement.

Sur le plan de l'*enseignement*, les rapports encore étroits entre professeurs et étudiants permettent une amélioration constante des plans d'études et un taux d'échecs et d'abandons réduit au minimum.

Durant l'année 1971, le Conseil d'Etat et le Département se sont, par ailleurs, efforcés de combler un certain nombre de lacunes en créant et en

renforçant de nombreux enseignements. La création de postes de professeurs-assistants doit permettre à la fois d'assurer la relève du corps professoral et de renforcer la recherche scientifique, qu'elle soit individuelle ou collective.

Sur le plan des *constructions*, l'impossibilité de racheter dans l'immédiat le bâtiment du LSRH au profit des sciences morales a, en revanche, créé une situation difficile.

J.-D. PERRET

TICINO

All'inizio del 1971 si sono avute le votazioni popolari per il rinnovo dei poteri cantonali. L'ingegnere Ugo Sadis ha assunto la direzione, per il quadriennio in corso, del Dipartimento della pubblica educazione, subentrando all'avv. Bixio Celio che aveva rinunciato alla rielezione.

L'ulteriore svolgimento delle molteplici innovazioni pedagogico-scolastiche e strutturali avviate in precedenza, non disgiunto da opportune verifiche e da continui approfondimenti, contraddistingue l'attività scolastica del nostro Cantone durante l'anno 1971, come infatti risulta dai rapporti, ai quali attingo per compilare la cronaca degli uffici competenti.

EDUCAZIONE PRESCOLASTICA

Lo sviluppo della scuola materna in questi ultimi 15 anni s'è fatto rilevante. Riconosciuta l'importanza dell'educazione del bambino di età prescolastica per lo sviluppo dinamico delle personalità, nell'ambito della Sezione pedagogica del Dipartimento, è stato istituito l'Ufficio dell'educazione prescolastica.

All'Ufficio è preposta l'ispettrice cantonale delle case dei bambini, coadiuvata da due ispettrici aggiunte, una per il Sopraceneri e una per il Sottoceneri, e da alcune vigilatrici didattiche.

INSEGNAMENTO PRIMARIO

Matematiche moderne. Sono stati tenuti vari corsi intesi come preparazione all'insegnamento delle matematiche moderne e come aggiornamento, destinati specialmente ai maestri delle classi del primo ciclo, in alcune delle quali sono state eseguite opportune prove di verifica. La sperimentazione convenientemente guidata e controllata avviene ora in 29 scuole (I, II e III anno scolastico).

Insegnamento del francese coi mezzi audio-visivi. Il numero delle classi attualmente impegnate nella sperimentazione è il seguente: 19 (primo anno), 85 (secondo) e 33 (terzo).

Per la preparazione degli insegnanti sono stati te uti corsi di formazione e di aggiornamento mentre un gruppo di maestri ha preso parte, con il prof. Cuttat, presso la Collection Clarté di Losanna, all'elaborazione del programma destinato alla classe terza.